Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Deces du conjoint bien immobilier

Par iocky17

Bonjour

J'ai acheté un appartement que j'ai loué, mon mari et moi avons été mariés sous contrat de mariage séparation de bien.2 enfants Mon mari est décédé que devient l'appartement que j'ai acheté ? Puis je le garder en location ? Suis je libre de le vendre ? Merci pour vos reponses

---
Par Isadore

Bonjour,

Toutes nos condoléances.

Si vous êtes seule propriétaire de cet appartement, vous continuez à en disposer à votre guise. Le décès de votre mari n'a aucune incidence sur ce point.

Si vous étiez en indivision avec votre mari, vos enfants et vous-mêmes êtes ses héritiers, le sort de l'appartement va dépendre de plusieurs facteurs : votre choix quant à la succession, la présence d'un testament ou d'une donation entre époux...

Tant que la succession n'est pas réglée, la part de votre mari fait partie de l'indivision successorale.